teurs de choix, parti de labour et Expositions annuelles, tout est mis en œuvre pour améliorer l'Agriculture de ce magnifique Comté. Aussi les souscripteurs ne lui manquent-ils pas, ils sont repartis comme suit :

St. Césaire	159
St. Hilaire	47
St. Angèle	32
L'Ange Gardien	46
Ste. Marie	34
St. Mathias	36
St. Jean Baptiste	37
St. Paul	10
Total	395 membres

Le montant des souscriptions s'est élevé à $535 dont $474 ont été remboursées en graines fourragères. Voilà la seule ombre au tableau que 1868 verra disparaître en partie. Nous ne contestons pas l'opportunité d'encourager les semis des graines fourragères puisqu'elles sont pour notre pays la bâse la plus solide de l'amélioration de nos terres cultivées. Mais les comtés aussi avancés et aussi riches que Rouville, ont-ils besoin que la Société d'agriculture leur fournisse la graine nécessaire à l'ensemencement de leurs prairies, de leurs pâturages? Ce serait les insulter que de le croire. Aussi la Chambre d'Agriculture est-elle intervenue pour faire disparaître cet abus. A l'avenir la Société de Rouville ne pourra employer en graines fourragères que la moitié de la souscription régulière de ses membres, et si elle juge à propos de fournir à ses sociétaires des graines fourragères aux prix en gros, elle créera pour cela un fonds spécial en dehors des revenus ordinaires de la Société.

L'achat d'un Etalon Percheron a motivé une dépense extraordinaire de $1260 qui, ajoutée aux frais de l'exposition, $300, à l'achat de graines fourragères, $500, et aux frais généraux portent le total des dépenses de l'année à $2,158. Les recettes se composent des souscriptions $535, de l'octroi du gouvernement et de la Chambre d'Agriculture pour l'achat du Percheron, $750, et de quelques autres revenus élevant la recette à $1355 et laissant un déficit de $800, couvert par un emprunt à des conditions avantageuses et qui s ra facilement payé cet année avec l'aide des revenus de l'Etalon Percheron.

C'est ainsi qu'une Société intelligente, énergique peut toujours réaliser les progrès désirables, même les plus coûteux, sans ressources extraordinaires. Il n'y a pas une société dans le Bas-Canada qui ne puisse en faire autant et si elles croupissent dans l'inaction il faut en accuser les bureaux de direction qui ne comprennent pas leur mission ou qui manquent de l'initiative nécessaire pour la remplir.

Nous publions ci-dessous le rapport du secrétaire, M. Messier, sur les opérations de l'année.

Rapport du Secretaire.

La chambre devra remarquer que le déficit qui se trouve dans les comptes de notre société est du à l'acquisition de notre Etalon Percheron. Vous verrez aussi que des prix n'ont pas été donnés pour les récoltes sur pied comme d'habitude. Ce retranchement n'a été fait que pour l'année et nous avons du aussi retrancher sur les prix accordés à l'exposition des animaux. Le tout nous a donné une somme de $350 piastres qui avec un emprunt de $800 piastres et les $80 piastres données par votre Chambre, ont été versées dans les mains de notre délégué M. Frégeau. Ce Mr. est parti pour la France le 1er d'Août et a été de retour le 22 Septembre avec le magnifique Percheron que la Société d'Agriculture de Rouville possède maintenant. Cet Etalon a été acheté à Favière département d'Eure-et-Loire de M. Leroi, pour le prix de $600 piastres. La hauteur du Percheron est de cinq pieds et sept pouces et il a une largeur bien proportionné à sa hauteur. Sa pesanteur est de 1600 ibs. L'importation a été très satisfaisante et Messieurs les directeurs de la Société ont passé une résolution félicitant Mr. Frégeau sur le bon choix qu'il a su faire. Ce Percheron a été placé à Rougemont, au centre du comté.

Nous avons eu un parti de labour pour la 1re fois, à Rougemont, en présence d'un grand concours de personnes venues de toutes les paroisses du Comté. J'ai remarqué que le plus grand nombre étaient des jeunes gens qui prêtaient une attention toute particulière aux laboureurs. Ils se promettaient bien de pratiquer afin de pouvoir une autre année disputer les prix. De plus, disaient-ils, nos terres y gagneront. C'est avec plaisir qu'ils ont attendu dire à l'assemblée annuelle par M. le président le Major Campbell qu'ils se proposait de donner lui-même 3 prix pour une classe de jeunes laboureurs au-dessous de 20 ans."

Pourquoi tous les Secrétaires ne donnent-ils pas chaque année des rapports aussi favorables des opérations de leur Société. Si nous voulons faire taire les adversaires de nos organisations Agricoles, qui prétendent jusqu'au sein de notre législature que les octrois faits en leur faveur n'ont aucune influence sur la culture du sol ou l'amélioration du bétail, il faut que chaque Comté adopte nos suggestions et fasse ainsi mentir les ennemis du mouvement agricole. Il ne reste plus à la Société de Rouville que de profiter des conditions exceptionnellement avantageuses que nous fesons aux Sociétés d'Agriculture qui s'abonnent en masse à la "Revue." Dans quelques comtés nous comptons au-delà de 300 abonnés à trente sous par année.

TRAVAUX DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE DE L'ISLET.

IL y a une société appelée à profiter des règlements adoptés par la Chambre d'Agriculture pour la direction des organisations laissant à désirer, c'est certainement la Société de L'Islet. La recette totale s'élève à $1173 dont souscription $448. Octroi et autres recettes $725. De la recette, le bureau de direction a rendu de suite $500 en blé et $200 en graines fourragères ; c'est-à-dire que pour un dollar de souscription chaque membre a reçu 2 dollars de blé et graines fourragères. Il n'a donc été appliqué de cette recette considérable de $1173 que $350 en prix à l'exposition annuelle. Et encore si cette exposition avait été conduite avec intelligence, mais au contraire nous trouvons $25, pour prix accordés aux produits en poches, et condamnés par toutes les sociétés intelligentes, et $75 pour manufactures domestiques qui ne sont pas à proprement parler des produits dus à l'amélioration du bétail. Il ne